

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

3 novembre 2022

PLFR POUR 2022 - (N° 393)

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° CF294

présenté par  
M. de Courson et M. Castellani**ARTICLE 4****ÉTAT B****Mission « Défense »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

Programmes	Autorisations d'engagement suppl. ouvertes	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement suppl. ouverts	Crédits de paiement annulés
Environnement et prospective de la politique de défense	0	0	0	0
Préparation et emploi des forces	-100 000 000	0	-100 000 000	0
Soutien de la politique de la défense	0	0	0	0
Équipement des forces	+100 000 000	0	+100 000 000	0
<b>TOTAUX</b>	0	0	0	0
<b>SOLDE</b>	0		0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à doubler les crédits destinés à l'équipement militaire de l'Ukraine.

Le second PLFR pour 2022 prévoit la création d'un fonds spécial permettant à l'Ukraine d'acquérir des équipements de défense et de sécurité, conformément aux annonces du Président de la

République. Au regard des efforts que l'Ukraine doit encore fournir, il est nécessaire d'affirmer davantage notre soutien en prévoyant non pas 100 millions d'euros mais 200 millions d'euros pour ce fonds spécial.

Afin de respecter la recevabilité financière, cet amendement propose aux mouvements de crédits suivants

- une moindre ouverture des crédits du programme 178 « Préparation et emploi des forces » à hauteur de 100 millions d'euros ;
- une moindre annulation des crédits du programme 146 « Équipement des forces » de 100 millions d'euros